



N° 21

20 Juillet 1948

 UNE REFORME HATIVE
 =====

Le gouvernement roumain n'a pas encouru les anathèmes du Kominform, du fait de la nationalisation de l'industrie. Il est donc à supposer que cette réforme a été entreprise d'accord avec les organes tutélaires du communisme appliqué et partant qu'elle a été organisée de façon à aboutir non seulement à l'abolition des plus importantes entreprises privées de Roumanie mais aussi au renforcement de leur productivité. Car la retentissante résolution du Kominform rappelle aux apprentis du communisme appliqué qu'aucune réforme révolutionnaire ne doit être entreprise qu'au moment où elle remplit ces deux conditions à la fois.

Est-ce le cas de la nationalisation réalisée en Roumanie ? Nous en doutons fort et pour les raisons que nous présenterons ici brièvement.

L'industrie roumaine est, dans une très forte proportion une création artificielle et de date trop récente pour qu'elle ait le temps de prendre des racines solides dans l'économie du pays. A l'exception de l'artisanat roumain, telles que l'industrie alimentaire, du cuir, du bois, et, dans une faible proportion celle de la petite métallurgie, presque toute la grande industrie roumaine a été fondée, après la première guerre mondiale avec de l'argent et de l'outillage fournis par l'étranger et n'a pu prospérer que grâce aux protections très diverses et trop généreuses, accordées par les pouvoirs publics. Cette industrie manque, dans la plupart des cas, de matières premières indigènes; la Roumanie n'a que des charbons de qualité inférieure, très peu de fer, des quantités insignifiantes de plantes textiles; trop peu de laine; l'industrie lourde n'est pas assez développée et ne jouit pas de conditions naturelles qui rende possible son développement de façon qu'elle soit à même d'entretenir et de renouveler l'équipement de l'industrie transformatrice; l'insuffisance des cadres techniques, fortement réduits par l'exode et l'épuration politique, sera puissamment ressentie dans la nouvelle organisation de l'industrie; le resserrement des échanges avec l'étranger et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les pays voisins de la Roumanie de lui fournir les matières premières et les concours techniques et financiers qu'elle obtenait naguère d'ailleurs, auront des conséquences que ni l'ardeur partisane des nouvelles directions de l'industrie et ni l'amitié des nouveaux alliés de la Roumanie ne pourront pas les écarter.

Pour toutes ces raisons, la nationalisation de l'industrie roumaine, opportune peut-être du point de vue politique, apparaît, par contre, prématurée si on l'envisage sous le rapport de la productivité.

J.B. Florian

 QUI FAIT DU SABOTAGE ?
 =====

Un décret du 2 Juillet définit de nouveaux crimes et délits justiciables selon la procédure et les sanctions prévues par la loi pour la répression du sabotage économique.

L'art. 1 du décret précise :

"Sont coupables de crimes de sabotage de l'économie nationale et seront punies conformément à la loi N° 351 du 3 Mai 1946:

1) Les personnes qui, dans l'exercice de leurs attributions décident ainsi que celles qui, sans qualité, font des dépenses qui, de par leur nature, ne peuvent pas être utiles à l'entreprise industrielle ou commerciale dont elles font partie:

2) Les salariés des entreprises industrielles ou commerciales qui auront volé ou soustrait des produits, matières premières pièces détachées, machines etc, appartenant à l'entreprise ou dans la possession de celle-ci à n'importe quel titre....

3) De même ceux qui détruisent, endommagent ou détériorent des installations, machines ou bâtiments des entreprises industrielles ou commerciales.

Ces dispositions sont devenues, paraît-il indispensables depuis que les saboteurs ne sont plus les patrons des entreprises mais leurs administrateurs d'office et leurs salariés.

 LE CAS PATRASCANU
 =====

Le journal "Scanteia" qui exprime les vues du Comité Central du Parti Ouvrier Roumain se sert de l'occasion offerte par la résolution du Kominform, pour dénoncer les erreurs graves de l'ancien ministre communiste de la justice, M. Patrascanu, particulièrement en ce qui concerne ses "déviations nationalistes". Ainsi, dans un de ses numéros récents "Scanteia" écrit:

"Bien que notre parti a combattu avec force les déviations, nationalistes dans

(Suite page 3 première colonne)